

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Mise à jour de délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude, du Syndicat Mixte de l'Eau et du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyrroux/Neschers/Parent**

Annexe(s) : Listes des délégués mises à jour : SICTOM Issoire-Brioude / SME / SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyrroux/Neschers/Parent

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

#### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

#### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETELH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein des Syndicats mixtes fermés (SMF) est nécessaire et notamment pour :

- le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude ;
- le Syndicat mixte de l'eau (SME) ;
- le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent.

Il est rappelé les règles de représentation pour chacun et les règles électorales des SMF.

### Règles de représentation

- Pour le SICTOM Issoire-Brioude :

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude est fixée à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre, soit **69 délégués titulaires et 69 délégués suppléants**.

- Pour le SME :

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SME est fixée à 2 délégué(e)s titulaires représentant par commune membre, soit **144 délégués titulaires**.

- Pour le SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent est fixée à 2 délégué(e)s titulaires représentant par commune membre, soit **10 délégués titulaires**.

### Règles électorales

Lors de l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. L'élection des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, le Conseil communautaire doit désigner les représentants de l'Agglo Pays d'Issoire à remplacer au sein des syndicats mixtes fermés ci-dessus.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

### 1. SICTOM Issoire-Brioude

Il est proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération pour les communes de Collanges, Dauzat-sur-Vodable et Peslières au sein du SICTOM Issoire-Brioude, comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	NBE DE VOIX	SUPPLEANTS	NBE DE VOIX
COLLANGES	ZANIN Nathalie	107		
DAUZAT-SUR-VODABLE	AUTEROCHE Arlette	107	MOURGUE Isabelle	107
PESLIERES			BARBECOT Stéphanie	107

Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour les communes de Collanges, Dauzat-sur-Vodable et Peslières au sein du SICTOM Issoire-Brioude à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel .....	120
b. Absents excusés .....	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....	116
d. Votes nuls ou blancs .....	1
e. Votes « pour » .....	107
f. Votes « contre » .....	6
g. Abstentions .....	2
h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....	113
i. Majorité absolue .....	57

### 2. Syndicat Mixte de l'Eau (SME)

Il est proposé de désigner le représentant de la communauté d'agglomération pour la commune de Coudes au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME), comme suit :

COMMUNES	TITULAIRE	NBE DE VOIX	TITULAIRE	NBE DE VOIX
COUDES			GOUGNAUD Julien	107

Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour la commune de Coudes au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel .....	120
b. Absents excusés .....	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....	116
d. Votes nuls ou blancs .....	1
e. Votes « pour » .....	107
f. Votes « contre » .....	6
g. Abstentions .....	2
h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....	113
i. Majorité absolue .....	57

### 3. SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent

Il est proposé de désigner le représentant de la communauté d'agglomération pour la commune de Coudes au sein du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent, comme suit :

COMMUNES	TITULAIRE	NBE DE VOIX
COUDES		
	GOUGNAUD Julien	107

**Il est procédé à la désignation du représentant de la communauté d'agglomération pour la commune de Coudes au sein du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent à scrutin secret par vote électronique :**

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel .....	120
b. Absents excusés .....	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....	116
d. Votes nuls ou blancs .....	1
e. Votes « pour » .....	107
f. Votes « contre » .....	6
g. Abstentions .....	2
h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....	113
i. Majorité absolue .....	57

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2017-05-19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 portant sur la validation de la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM Issoire-Brioude ;

**VU** la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblées ;

**VU** la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

**VU** la délibération n° 2020-01-17-AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/03/03-1-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;

**VU** la délibération n° 2020/03/04-10-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein des Syndicats Mixtes Fermés (SMF) compétents en matière d'eau et/ou d'assainissement et notamment le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent ;

**VU** la délibération n° 2020/03/04-11-AJ-AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein des Syndicats Mixtes Fermés (SMF) compétents en matière d'eau et/ou d'assainissement et notamment le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) ;

**VU** la délibération n° 2020\_20 de la commune de Dauzat-sur-Vodable en date du 7 août 2020 relative à la désignation des délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

**VU** la délibération n° DE\_028\_2020 de la commune de Collanges en date du 10 septembre 2020 relative à la désignation des délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

**VU** la délibération n° 030/2020 de la commune de Coudes en date du 11 septembre 2020 relative à la désignation des délégués dans les différents syndicats et notamment, le Syndicat mixte de l'eau et le SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent ;



**VU** la liste des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour ci-annexée ;

**VU** la liste des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) mise à jour ci-annexée ;

**VU** la liste des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SIVU Chadeauf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent mise à jour ci-annexée ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

**CONSIDÉRANT** que suite aux changements des représentants des communes de Dauzat-sur-Vodable et de Peslières au sein du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude ; de Coudes au sein du Syndicat mixte de l'eau (SME) et du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Chadeauf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent, il est nécessaire de désigner les délégués représentant la communauté d'agglomération au sein des syndicats mixtes fermés susnommés ;

**CONSIDÉRANT** les opérations de vote ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- De valider les désignations des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour les communes de Collanges, Dauzat-sur-Vodable et Peslières au sein du SICTOM Issoire-Brioude telles qu'elles figurent ci-dessus et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour (annexe 1) ;
- De valider la désignation du représentant de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de Coudes au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) telle qu'elle figure ci-dessus et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) mise à jour (annexe 2) ;
- De valider la désignation du représentant de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de Coudes au sein du SIVU Chadeauf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent telle qu'elle figure ci-dessus et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIVU Chadeauf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent mise à jour (annexe 3) ;

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04 / 10 / 2020